

**Chindrieux**

CH104

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUi de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
N	Arrêté le 25/02/2020	
	Approuvé le 21/06/2022	
CONCEPTION ET DESSIN		FOND CADASTRAL Ogicte Cadastral Droits de l'Etat réservés janvier 2022
EPAGE	EPAGE 4 rue des Tilleuls 69260 Villeurbanne tel : 04 79 69 39 01 http://www.epage.fr	

Zonage

Zonage

Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU

- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site Inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°

- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Informations**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
 - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie fermée)
 - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
 - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
 - Bâtiment agricole
 - ViaRhôna : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-33

Cadastre

- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Lac et rivière

